

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 MAI 1886.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur diverses demandes de grande naturalisation.

(Voir les nos 221, session de 1882-1883, 211, session de 1884-1885, 50, 58, 65, 71, 73, 77, 83, 106, 128, 132 et 140, session de 1885-1886, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, Président; DEWANDRE, CROCQ, SIMONIS, LEIRENS, le Comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, DE PRET ROOSE DE CALESBERG et VAN SCHOOR.

I.

Par M. DEWANDRE, sur la demande du sieur FRANÇOIS OPTBROEK, chef d'atelier, à Nivelles.

MESSIEURS,

Le sieur Optbroek, François, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Heel-et-Panheel, partie cédée du Limbourg, le 29 mai 1823.

Il habite la Belgique depuis 1849 et est chef d'atelier à la Société métallurgique à Nivelles, où il habite.

Il a épousé une Belge et en a quatre enfants nés dans le royaume.

Il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 79 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de l'admettre.

II.

Par M. SIMONIS, sur la demande du sieur JOSEPH-HUBERT CRYNS, médecin, à Verviers.

MESSIEURS,

Le sieur Cryns sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Beek (Limbourg cédé), le 21 août 1853.

Il habite la Belgique depuis 1866 et, depuis 1879, il exerce à Verviers la profession de médecin.

Il a épousé une femme belge dont il a un fils.

Il a satisfait aux lois militaires dans son pays d'origine.

Les rapports des autorités sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 80 voix contre 10.

Votre Commission vous propose aussi de lui faire un accueil favorable.

III.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur SIMON-PIERRE JANSEN, commerçant, à Dolhain (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Jansen, Simon-Pierre, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Lontzen (Prusse), le 24 août 1838.

Il habite la Belgique depuis 1851, et il a épousé en 1862 une femme belge, dont il a conservé trois enfants.

Il a satisfait aux lois de milice.

Les rapports des autorités sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 76 voix contre 14.

Votre Commission vous propose aussi de lui faire un accueil favorable.

IV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MARTIN HOFFMANS, boucher, à Huy.

MESSIEURS,

Le sieur Hoffmans, Martin, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Kannisch (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 novembre 1818.

Il habite la Belgique depuis 1822; il a épousé une femme belge dont il a une fille.

Il a satisfait aux lois de milice.

Les rapports des autorités sont favorables. Il a droit à l'exemption du droit d'enregistrement en vertu de la loi du 7 août 1881.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 80 voix contre 10.

Votre Commission vous propose aussi de lui faire un accueil favorable.

V.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRANÇOIS-ANTOINE-HUBERT SCHYRGENS, négociant, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Schyrgens, François-Antoine-Hubert, sollicite la grande naturalisation.
Il est né à Maestricht, le 28 septembre 1835.
Il habite la Belgique depuis 1837 et y est arrivé avec sa mère, veuve.
Il a épousé en 1855 une femme belge et de ce mariage sont issus six enfants nés en Belgique
Le pétitionnaire a satisfait aux lois sur la milice.
Le sieur Schyrgens invoque le bénéfice de l'article 1^{er}, § 4, de la loi du 7 août 1881.
Les rapports des autorités sont très favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 73 voix contre 17.
Votre Commission vous propose aussi de lui faire un accueil favorable.

VI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MATHIEU-JOSEPH VANDENESCH, monteur d'étoffes, à Dison (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Vandenesch, Mathieu-Joseph, sollicite la grande naturalisation.
Il est né à Eupen (Prusse), le 11 janvier 1847.
Il habite la Belgique depuis 1856 et il a épousé en 1872 une femme belge, dont il a eu cinq enfants nés en Belgique.
Les rapports des autorités sont très favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 78 voix contre 12.
Votre Commission vous propose aussi de lui faire un accueil favorable.

VII.

Par M. LEIRENS, sur la demande du sieur FRANÇOIS-HENRI-LOUIS BAFCOP, négociant, à Ypres.

MESSIEURS,

Le sieur Bafcop, François-Henri-Louis, sollicite la grande naturalisation.
Il est né à Winnezele (France), le 23 mars 1838.
Il habite la Belgique depuis 1871.
Il est marié à une Belge et exerce le commerce de tabacs et de toiles.
Sa conduite et sa moralité sont satisfaisantes.
Il s'engage, le cas échéant, à payer le droit d'enregistrement.

Il a satisfait aux lois de milice de son pays natal.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 68 voix contre 22.
Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

VIII.

Par M. le comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, sur la demande du sieur JEAN-JACQUES-ADOLPHE-STANISLAS-JOSEPH DUMOULIN, propriétaire, à Paliseul (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Dumoulin, Jean-Jacques-Adolphe-Stanislas-Joseph, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Mondercange (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 novembre 1851.

Il habite la Belgique depuis 1868 et demeure actuellement à Paliseul, où il exerce la profession de négociant.

Il est marié à une personne d'origine belge.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans le Grand-Duché.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 80 voix contre 10.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Dumoulin.

IX.

Par M. DE PRET ROOSE DE CALESBERG, sur la demande du sieur JEAN DONKERS, peintre en bâtiments, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Donkers, Jean, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Venroy (partie cédée du Limbourg), le 21 août 1845.

Il habite la Belgique depuis 1869 et réside à Anvers, où il exerce la profession de peintre en bâtiments.

Il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice.

Il s'est marié en Hollande à une Hollandaise, le 22 juillet 1873. Ils n'ont pas d'enfants.

Il s'engage à payer les frais d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1876, par 81 voix contre 9.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

X.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-HUBERT GIESEN, teinturier, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Giesen, Jean-Hubert, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Ruremonde (partie cédée du Limbourg), le 26 juillet 1833.

Il habite la Belgique depuis le 9 juin 1856.

Le 14 juillet 1863, il a épousé une Anversoise dont il n'a pas d'enfants.

Il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice.

Né dans le Limbourg cédé, il n'est pas tenu de payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1881, par 80 voix contre 10.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

XI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS LINSEN, boutiquier, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Linsen, Nicolas, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Maasbracht (partie cédée du Limbourg), le 29 mars 1815.

Il habite la Belgique depuis le 21 septembre 1877 et y exerce la profession de boutiquier.

Le 4 mars 1878, il a épousé une Belge dont il n'a pas d'enfants.

Il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice.

Il a droit à l'exemption du paiement du droit d'enregistrement en vertu du § 4 de l'article 1^{er} de la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 80 voix contre 10.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

XII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-ANTOINE SALDEN, débitant de boissons alcooliques, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Salden, Pierre-Antoine, débitant de boissons alcooliques, à Anvers, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Limbricht (partie cédée du Limbourg), le 2 mars 1835.
Il habite la Belgique depuis le 4 avril 1868.
Il a épousé une Belge dont il a deux enfants.
Il a satisfait aux lois sur la milice.
Il a droit à l'exemption du paiement du droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
La demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 79 voix contre 11.
Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XIII.

Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur MAX GUTTENSTEIN, rédacteur en chef du journal « le Nord », à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Guttenstein, Max, rédacteur en chef du journal *le Nord*, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Neuzedlisch (Bohême-Autriche), le 23 mars 1836.

Il habite la Belgique depuis le 21 janvier 1865, a épousé une femme d'origine allemande et deux enfants issus de cette union sont nés à Bruxelles.

Le pétitionnaire a satisfait, dans son pays, aux lois sur le service militaire et s'est engagé à solder, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 78 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-CORNEILLE HESSELS, négociant à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Hessels, Jean-Corneille, négociant à Bruxelles, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Breda (Pays-Bas), le 24 novembre 1835.

Il habite la Belgique depuis plus de trente ans, y a satisfait aux lois sur la milice, et s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 80 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-ADRIEN HESSELS, négociant, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Hessels, Pierre-Adrien, négociant, à Bruxelles, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Breda (Pays-Bas), le 23 avril 1840.

Il habite la Belgique depuis plus de trente ans, et y a satisfait aux lois sur la milice. Il s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités consultées lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 80 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de lui faire, à votre tour, un accueil favorable.

XVI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MARTIN-MAXIMILIEN ROTH, marchand de chevaux, à Schaerbeek.

MESSIEURS,

Le sieur Roth, Martin-Maximilien, marchand de chevaux, à Schaerbeek, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Bruxelles, le 19 août 1861.

Il habite la Belgique depuis sa naissance et y a satisfait aux lois sur la milice. Il s'engage à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 79 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XVII.

Par M. CROCQ, sur la demande du sieur JEAN-GEORGES-CHARLES-ALPHONSE-MARIE DILLÈS, liquoriste, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Dillès, Jean-Georges-Charles-Alphonse-Marie, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Trèves (Prusse), le 23 août 1857, et habite la Belgique depuis le mois de juin 1877. Il est négociant en liqueurs et sa situation commerciale est

prospère. Il a épousé une femme belge et n'a pas d'enfants. Il a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice et il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 79 voix contre 11.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XVIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ÉTIENNE ESDERS, marchand tailleur, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Esders, Étienne, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Haren (Hanovre), le 6 juillet 1852.

Il habite la Belgique depuis le 26 avril 1872.

Il exerce la profession de marchand tailleur à Bruxelles, et son commerce est prospère. Il a épousé une femme belge; il a eu cinq enfants, dont trois vivent encore. Il a été exempté de servir dans la milice de son pays, et s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 80 voix contre 10.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XIX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-BAPTISTE-AUGUSTE IBELS, fabricant de couleurs d'aniline, à Anderlecht (Brabant).

MESSIEURS,

Le sieur Ibels, Jean-Baptiste-Auguste, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Neuss (Prusse), le 25 avril 1833, et habite la Belgique depuis 1857.

Il est fabricant de couleurs d'aniline, à Anderlecht, et possède plusieurs propriétés.

Il a épousé une femme belge, et n'a pas d'enfants.

Il a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice, et s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 77 voix contre 13.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES-HENRI NEUHAUS dit LOSEMANN, confiseur, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Neuhaus dit Losemann, Charles-Henri, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Dinstaken (Prusse rhénane), le 27 avril 1841, et habite la Belgique depuis 1862.

Il exerce à Bruxelles la profession de confiseur et a établi une usine importante. Il a épousé une femme belge, et il a trois enfants. Il a été dispensé dans son pays natal des obligations de la loi sur la milice, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 77 voix contre 13.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XXI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN MATHIEU VANDEN CAMP, entrepreneur de peintures et décors, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant).

MESSIEURS,

Le sieur Vanden Camp, Jean-Mathieu, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Bingelrade (Limbourg cédé), le 29 janvier 1834, et habite la Belgique depuis le 30 octobre 1863.

Il est entrepreneur de peintures et décors à Saint-Josse-ten-Noode. Il a épousé une femme belge et n'a pas d'enfants. Le pétitionnaire a satisfait, en Hollande, aux lois sur la milice, et est légalement dispensé du droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 mai 1886, par 80 voix contre 10.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

Le Secrétaire,
J. VAN SCHOOR.

Le Président,
Baron T'KINT DE ROODENBEKE.